

<b>Document N°8</b>
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

## **Pauvreté en conditions de vie en France**

*Pascal Godefroy et Sophie Ponthieux (INSEE)  
Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale,  
Extrait de « Les travaux de l'observatoire, 2009-2010 »*

*L'article original comporte deux parties, l'une sur la pauvreté en conditions de vie en France, l'autre sur les indicateurs européens ; cet extrait correspond à la première partie.*



## Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne

*Pascal Godefroy et Sophie Ponthieux  
(INSEE, division «conditions de vie des ménages»)*

**E**N 2007 en France, 12,2% des ménages sont pauvres en conditions de vie. Si ce taux est en baisse régulière depuis 2004, il diminue de moins en moins vite. La pauvreté en conditions de vie et la pauvreté monétaire ne se recouvrent pas totalement. Toutefois, les populations concernées partagent de nombreuses caractéristiques ; notamment, comme dans la pauvreté monétaire, les familles monoparentales et les couples avec plus de deux enfants continuent d'être surreprésentés parmi les pauvres en conditions de vie. Les statistiques européennes sur la pauvreté et l'inclusion sociale comportent depuis un an un nouvel indicateur sur les privations matérielles qui est différent de l'indicateur français. Après avoir étudié pour la France les différences qui résultent de l'écart entre les définitions, on compare les taux de privations matérielles entre pays de l'UE. On observe notamment que les taux de privations matérielles sont beaucoup plus dispersés que les taux de pauvreté monétaire.

La pauvreté en termes de conditions de vie repose sur le repérage, mesuré à l'échelle du ménage, d'un certain nombre de difficultés dans la vie quotidienne ou de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population. L'approche par les conditions de vie vise à repérer des manques «concrets», sur la base d'un ensemble de critères qui s'interprètent comme les éléments d'un bien-être matériel standard; elle complète l'approche monétaire de la pauvreté, dont de nombreux travaux ont mis en avant le caractère insuffisant (Lollivier et Verger, 1997). Un ménage est considéré comme pauvre en conditions de vie lorsqu'il cumule au moins huit privations ou difficultés parmi un ensemble de vingt-sept pris comme référence<sup>1</sup>.

Depuis 2004, ces 27 indicateurs de privations et de difficultés de conditions de vie des ménages à partir desquels ce taux est construit sont collectés à un rythme annuel dans le dispositif SRCV (statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) de l'INSEE. Ces 27 indicateurs peuvent être regroupés en quatre dimensions: contraintes budgétaires (par exemple ne pas pouvoir faire face aux dépenses courantes sans découvert bancaire), retards de paiement (par exemple l'impossibilité de payer à temps les factures d'électricité), restrictions de consommation (par exemple ne pas avoir les moyens financiers de se procurer un certain nombre de consommations élémentaires) et difficultés de logement (par exemple ne pas disposer du confort élémentaire ou d'un espace suffisant dans le logement).

### **En 2007, 21 % des ménages ne subissent aucune des difficultés retenues et 12,2% sont pauvres en conditions de vie**

En 2007, environ 21 % de l'ensemble des ménages ne subissent aucune des difficultés sur la base desquelles on identifie la pauvreté en conditions de vie (graphique 1). Une proportion du même ordre subit une seule difficulté; dans ce cas, il s'agit le plus souvent de la contrainte de puiser dans les économies pour équilibrer le budget.

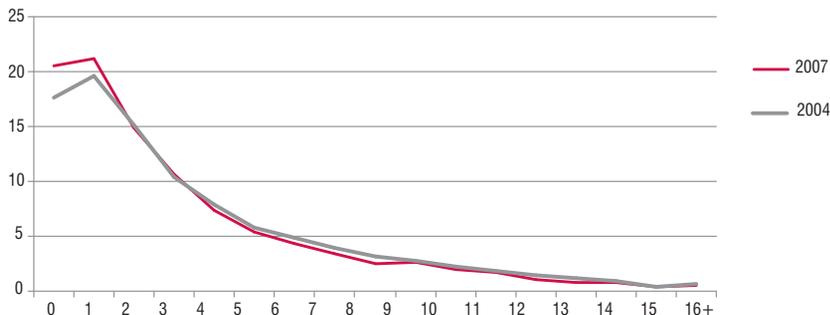
Certaines difficultés sont relativement répandues et touchent presque le tiers de la population: ne pas pouvoir financer une semaine de vacances, ne pas pouvoir remplacer des meubles (tableau 1). D'autres plus aiguës, comme l'absence d'eau chaude dans le logement, sont beaucoup moins fréquentes.

En 2007, 12,2% des ménages sont pauvres en conditions de vie. Ce taux, en baisse depuis 2004, décroît toutefois de moins en moins vite (graphique 2): après avoir diminué de 1,3 point entre 2004 et 2005, il ne diminue ensuite que d'un demi-point par an.

1. Le tableau 1 donne le détail des difficultés prises en compte. Le seuil de huit carences ou difficultés est une convention, mais c'est bien le cumul des privations dans un ménage, et non un manque isolé, qui est significatif de la pauvreté.

Graphique 1

Distribution des scores de privation

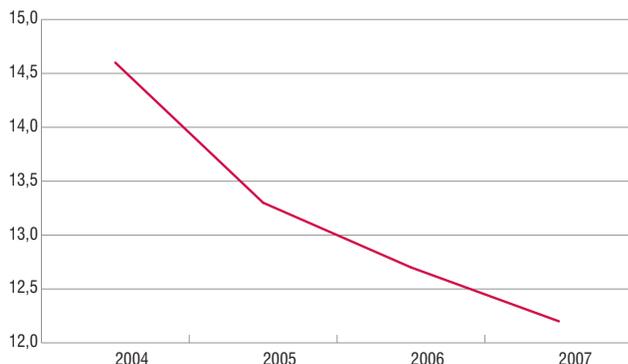


Sources : SRCV 2004 et 2007, pondérations transversales.

Note de lecture : En 2007, 20,5% de l'ensemble des ménages n'ont subi aucune des difficultés retenues, 21,1% des ménages en ont subi une, et 14,9% deux. Ils étaient respectivement 17,7%, 19,6% et 15,1% en 2004.

Graphique 2

Taux de pauvreté en conditions de vie 2004-2007

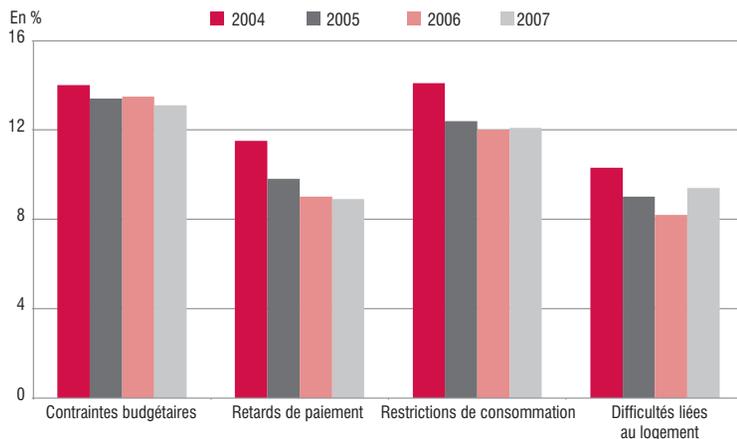


Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

Parmi les quatre grandes dimensions qui regroupent les items, c'est l'insuffisance des ressources qui concerne le plus grand nombre de ménages : en 2007, 13,1% déclarent des problèmes liés à la contrainte budgétaire (graphique 3) ; ces ménages ont par exemple du mal à faire face aux remboursements d'emprunts, ou doivent puiser dans leurs économies pour équilibrer le budget, ou encore se sont trouvés en découvert bancaire au cours des douze derniers mois. Une part un peu inférieure (12,1%) des ménages sont concernés par des restrictions de consommation (ne pas pouvoir acheter de la viande, ne pas pouvoir partir en vacances au moins une semaine par an, ne pas pouvoir maintenir le logement à la bonne température, etc.). 9,4% des ménages pâtissent de mauvaises conditions de logement (surpeuplement, humidité, absence de système de chauffage, d'eau chaude, etc.). Enfin, 8,9% des ménages ont été en 2007 dans l'impossibilité de payer à temps les factures d'électricité ou de gaz, le loyer ou les impôts.

## Graphique 3

## Taux de privations par dimension 2004-2007



Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

## Une diminution de la pauvreté depuis 2004, mais un retournement en 2007 pour certains indicateurs

Les évolutions depuis 2004 sont contrastées : si la tendance globale est à la baisse, cette baisse ralentit, et la part des ménages devant faire face à des problèmes de logement repart même à la hausse (+1,1 point) depuis 2006.

Les restrictions de consommation rassemblent des privations de nature objective (par exemple « pouvoir manger de la viande au moins un jour sur deux »), mais celles-ci sont très hétérogènes (tableau 1). Pourtant, depuis 2004, tous ces indicateurs ont connu une évolution favorable, à l'exception de l'absence de repas complet au moins une fois au cours des deux semaines précédentes, qui lui est stable. Par exemple la proportion de ménages ne pouvant remplacer des meubles usagés baisse de plus de 4 points entre 2004 et 2007, et celle des ménages ne pouvant se payer des vêtements neufs de 1,7 point (12% des ménages en 2007). Toutefois, entre 2006 et 2007, les items acheter des vêtements neufs, manger de la viande tous les deux jours et posséder deux paires de chaussures repartent tous les trois légèrement à la hausse (entre 0,2 et 0,5 point).

Entre 2004 et 2007, la part des ménages qui sont confrontés très souvent à un découvert bancaire ou/et qui n'ont aucune épargne à disposition diminue respectivement de 0,3 et de 0,9 point. Cependant, si l'on se concentre sur la période très récente, la part augmente là aussi entre 2006 et 2007 (respectivement de 0,9 et de 1,5 point) ; à l'inverse, la proportion des ménages dont la charge de remboursement représente plus du tiers de leur revenu, après une hausse très forte en 2006 (+2,7 points), semble connaître un répit autour de 8%. D'autres contraintes de type bud-

gétaire ont un caractère plus subjectif, certaines exprimant l'opinion du ménage sur son niveau de vie et les difficultés qu'il rencontre dans la gestion de son budget. Ainsi 15 % des ménages en 2007 affirment que «c'est difficile, [qu'] il faut s'endetter pour y arriver» contre 16 % en 2006, et 18,8 % en 2004.

La part des ménages concernés par des retards de paiement est stable entre 2006 et 2007, autour de 3 % des ménages ont des retards pour le versement des impôts, 4 % pour le versement du loyer et des charges, et autour de 6 % pour le paiement des factures.

Les difficultés de logement rassemblent des difficultés objectives (surpeuplement calculé selon une norme INSEE<sup>2</sup>, absence d'équipements de base) et d'autres qui relèvent de l'appréciation du ménage (le logement est trop petit, humide, bruyant ou difficile à chauffer; voir dans le tableau 1 la rubrique *Critiques du logement*). La part des logements dépourvus de salle de bains, de toilettes, d'eau chaude ou de système de chauffage central ou électrique est stable entre 2006 et 2007. Celle des logements surpeuplés, après une baisse entre 2004 et 2006, repart à la hausse en 2007 et atteint 9,8 % des logements. Les critiques que les ménages font de leur logement, toutes en baisse depuis 2004, connaissent pour deux d'entre elles un retournement en 2007 : logement trop petit (+0,4 point, appréciation subjective mais dans le sillage de l'augmentation de la part des logements surpeuplés selon la norme INSEE) et logement humide (+2,3 points).

---

2. Cette norme (définie en 1968) dépend de la taille du ménage, ainsi que de l'âge et de la situation familiale de ses membres. Elle attribue à chaque ménage une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; pour les célibataires de moins de 19 ans elle attribue une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans, sinon, une pièce par enfant. D'autres définitions du surpeuplement existent (Minodier, 2006). Eurostat a adopté récemment une définition très proche.

Tableau 1

## Indicateurs de difficultés en conditions de vie

	2004	2005	2006	2007
<b>CONTRAINTE BUDGÉTAIRE</b>				
Part du remboursement sur le revenu (supérieure à un tiers)	5,8	5,9	8,6	8
Découverts bancaires (très souvent)	12,1	11,2	10,9	11,8
Couverture des dépenses par le revenu difficile	17,9	18	18,5	17,8
Aucune épargne à disposition	19,4	18,3	17,0	18,5
Recours aux économies	30,4	31,3	31,4	29,2
Opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver ».	18,8	16,4	16,0	15
<b>RETARDS DE PAIEMENT : en raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises au cours des 12 derniers mois</b>				
Factures (électricité, gaz, téléphone...)	7,9	6,4	6,0	5,8
Loyer et charges	5,3	4,6	4,4	4,2
Versements d'impôts	4	3,1	3,0	2,8
<b>RESTRICTIONS DE CONSOMMATION : les moyens financiers ne permettent pas de</b>				
Maintenir le logement à bonne température	6,9	6,2	6,7	5,1
Payer une semaine de vacances une fois par an	34,8	34,6	32,3	31,4
Remplacer des meubles	35,9	34,1	32,6	31,7
Acheter des vêtements neufs	13,7	12,2	11,8	12,0
Manger de la viande tous les deux jours	7,9	7,4	6,7	6,9
Recevoir	11,3	10,9	10,0	9,6
Offrir des cadeaux	10,8	10	9,4	9,3
Posséder 2 paires de chaussures	9,4	7,8	7,4	7,9
Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des 2 dernières semaines	2,9	2,6	2,9	2,9
<b>DIFFICULTÉS DE LOGEMENT</b>				
Surpeuplement important ou modéré	10,6	9,6	9,0	9,8
Absence de salle de bains à l'intérieur du logement	1,5	1,3	1,2	1,1
Absence de toilettes à l'intérieur du logement	1,6	1,4	1,3	1,2
Absence d'eau chaude	1	0,9	0,8	0,8
Absence de système de chauffage central ou électrique	7,2	7	6,4	6,3
<i>Critiques du logement :</i>				
Logement trop petit	15,6	14,0	13,0	13,4
Logement difficile à chauffer	24,3	25,1	27,6	22,6
Logement humide	14,9	12,2	11,7	14,0
Logement bruyant	24,0	20,4	20,2	19,9
<b>TAUX DE PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE</b>				
Contrainte budgétaire (au moins 3 sur 6)	14	13,4	13,6	13,1
Restrictions de consommation (au moins 4 sur 9)	14,2	12,4	12,0	12,1
Retards de paiements (au moins 1 sur 3)	11,5	9,8	9,0	8,9
Difficultés de logement (au moins 3 sur 9)	10,3	9	8,3	9,4
<b>Effectifs bruts</b>	<b>10273</b>	<b>9751</b>	<b>10025</b>	<b>10488</b>

Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

## Les familles monoparentales et les familles nombreuses davantage touchées par la pauvreté en conditions de vie

La pauvreté en conditions de vie n'affecte pas de façon uniforme l'ensemble des ménages. Les familles monoparentales restent les plus touchées (27,0%). Cette proportion a nettement diminué de 2004 à 2006 (-5 points), mais est restée pratiquement stable en 2007. Les couples avec trois enfants ou plus sont également sur-représentés parmi les pauvres en 2007 (tableau 2) : 14,7% d'entre eux sont pauvres (mais la baisse est régulière depuis 2004) contre 4,5% des couples sans enfants, et autour de 9,5% des couples avec un ou deux enfants.

Tableau 2

Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de ménage

	2004	2005	2006	2007
Personne seule	18,6	16,8	16,5	16,0
Couple sans enfant	7,3	6,6	6,4	4,5
Couple avec un enfant	12,6	9,9	9,9	9,2
Couple avec deux enfants	9,5	10,6	9,3	9,8
Couple avec trois enfants et plus	18,6	17,3	16,3	14,7
Famille monoparentale	32,4	30,0	27,3	27,0
Autre type de ménage	21,5	18,6	23,1	18,8
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>14,6</b>	<b>13,3</b>	<b>12,7</b>	<b>12,2</b>

Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

En 2007, la pauvreté en conditions de vie continue de frapper davantage les ménages dont la personne de référence est jeune (autour de 14,5% des moins de 45 ans) [tableau 3]. Pour les plus jeunes, en dessous de 25 ans, la baisse entamée en 2006 se confirme en 2007 (-3,3 points, -7,6 points depuis 2006). Le taux de pauvreté en conditions de vie est plus élevé lorsque la personne de référence du ménage est une femme que lorsqu'il s'agit d'un homme (respectivement 16% et 10%), ce qui reflète notamment la prépondérance des femmes à la tête des familles monoparentales. Il est également plus élevé qu'en moyenne lorsque la personne de référence est peu ou pas diplômée (17%), lorsqu'elle appartient aux catégories « employés » ou « ouvriers » aussi bien pendant la vie active que, ultérieurement, pendant la retraite. L'emploi n'est pas une garantie absolue pour échapper à cette situation : 10,3% des ménages dont la personne de référence occupe un emploi sont pauvres en conditions de vie. Mais le chômage augmente ce risque de façon très nette : dans ce cas, près d'un ménage sur deux déclare subir plus de huit difficultés parmi les vingt-sept retenues. Parmi ces ménages, toutefois, le taux de pauvreté en conditions de vie a entamé une baisse, lente, depuis 2004. Le risque de pauvreté en conditions de vie se différencie enfin selon le statut d'occupation du logement : les ménages locataires sont plus souvent concernés (23,1%).

La sévérité de la privation (le nombre moyen de privations parmi les pauvres en conditions de vie) varie peu, autour de 10,6, selon l'âge, le diplôme, la dernière catégorie socioprofessionnelle ou le statut d'occupation du logement de la personne de référence.

Tableau 3

Taux de pauvreté en conditions de vie et nombre moyen de difficultés en conditions de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

Caractéristiques de la personne de référence	2004	2005	2006	2007	Nombre moyen de difficultés en 2007 (tous)	Nombre moyen de difficultés en 2007 (chez les ménages pauvres en CDV)
<b>Âge</b>						
16-25 ans	21,8	21,9	17,6	14,3	3,8	10,8
26-45 ans	17,0	15,6	14,5	14,4	3,6	10,7
46-65 ans	13,5	12,2	11,7	11,5	2,9	10,7
66-80 ans	12,2	9,7	10,8	10,2	2,9	10,4
80 ans ou plus	8,0	9,5	9,5	8,1	2,7	9,5
<b>Sexe</b>						
Homme	12,0	11,1	10,4	10,0	2,9	10,6
Femme	19,2	17,2	16,8	16,1	3,7	10,6
<b>Diplôme</b>						
Sans diplôme	20,0	17,6	17,3	17,0	3,9	10,7
CAP, BEP, brevet	14,8	13,6	13,6	12,8	3,3	10,6
Bac, BTS, diplôme de niveau bac +2	10,6	10,7	9,6	10,0	2,8	10,5
Diplôme supérieur	6,1	5,7	4,2	3,4	1,9	10,5
<b>Statut d'occupation du logement</b>						
Accédants	8,3	8,1	7,2	6,0	2,5	10,1
Propriétaires et usufruitiers	6,2	5,4	5,8	5,0	2,0	10,5
Locataires	25,9	24,2	23,2	23,1	4,7	10,8
Logés gratuitement	15,3	12,1	11,0	9,5	3,2	10
<b>Situation principale</b>						
Emploi	11,6	11,0	10,5	10,3	3,0	10,6
Chômage	52,8	50,7	46,3	47,9	7,4	11,2
Retraite	10,3	9,7	10,1	9,0	2,8	10,2
Inactivité	14,4	11,9	12,2	10,6	5,2	10,7
<b>Dernière catégorie socioprofessionnelle</b>						
Agriculteurs	10,2	9,5	9,9	7,7	3,0	9,2
Indépendants et professions libérales	10,8	9,6	9,1	8,2	2,6	10,2
Cadres	2,9	3,6	3,8	3,1	1,6	10,2
Professions intermédiaires	7,7	8,3	6,3	6,1	2,4	10,9
Employés	19,1	19,2	18,0	17,7	4,0	10,6
Ouvriers	20,3	17,0	17,0	16,8	3,9	10,6
<b>Ensemble</b>	<b>14,6</b>	<b>13,3</b>	<b>12,7</b>	<b>12,2</b>	<b>3,2</b>	<b>10,6</b>

Sources : SRCV 2004-2007, pondérations transversales.

## Pauvreté en conditions de vie et pauvreté monétaire : un recouvrement partiel

La pauvreté en conditions de vie est fortement liée au revenu du ménage. En 2007, dans le premier quartile de la distribution des niveaux de vie, 25,5% des personnes appartiennent à un ménage pauvre en conditions de vie, alors qu'elles ne sont que 3,9% dans le dernier quartile.

Cependant, faiblesse des revenus et difficultés matérielles ne se recouvrent qu'en partie. Ainsi le groupe des ménages pauvres en conditions de vie et celui des ménages pauvres au sens monétaire ne se confondent que partiellement (bien qu'ils aient été définis de façon à obtenir une population numériquement pauvre du même ordre) [Lollivier et Verger, 1997, p. 123]. En 2007, si plus d'un cinquième de la population appartient à l'une ou l'autre des catégories, seuls 4,6% des ménages cumulent les deux formes de pauvreté (tableau 4).

Tableau 4

Proportion de ménages confrontés à la pauvreté monétaire et/ou à la pauvreté en conditions de vie en 2007

Forme de pauvreté	%	Effectifs (en millions)
Monétaire et conditions de vie	4,3	2,8
Monétaire seulement	8,8	5,1
Conditions de vie seulement	7,9	4,5
Non pauvres	79,0	47,3

Champ : Ménages.

Sources : SRCV 2007, pondérations transversales.

La pauvreté en conditions de vie peut affecter des ménages disposant d'un revenu monétaire relativement important (tableau 5). Ainsi, plus d'un cinquième des ménages pauvres en conditions de vie uniquement perçoivent un revenu par unité de consommation se situant dans la moitié supérieure de la distribution, et encore 10% figurent dans les trois plus hauts déciles. Chez les ménages pauvres en conditions de vie uniquement, ceux qui appartiennent à la moitié supérieure de la distribution des revenus sont plus que les autres concernés par des remboursements supérieurs à un tiers du revenu (23% contre 9% chez les ménages pauvres en conditions de vie appartenant à la moitié inférieure), davantage concernés par des découverts bancaires (49% contre 41%), par le recours aux économies (57% contre 39%) et par des retards de paiement d'impôts (mais parce qu'ils sont plus souvent imposables). Ces ménages sont trop nombreux pour que l'on puisse se contenter d'invoquer une mauvaise mesure des revenus. Ils ont un profil particulier à l'intérieur de la population des pauvres en conditions de vie seulement : la personne de référence est souvent plus jeune (51% ont entre 26 et 45 ans 65 ans contre 40% chez les autres), et plus souvent accédant à la propriété (20% contre 8,7%). Il pourrait donc s'agir de jeunes ménages qui, accédant à la propriété, voient leur crédit amputer un revenu en lui-même relativement élevé.

Tableau 5 Profils socio-économiques des diverses populations en 2007

	Ensemble	Ni pauvres monétaires, ni pauvres en conditions de vie	Pauvres monétaires uniquement	Pauvres en conditions de vie uniquement	Cumul des deux formes de pauvreté (en conditions de vie et monétaire)	
						Influence *
<b>Sexe de la PR</b>						
Homme (réf.)	63,0	65,4	57,9	51,6	50,9	1,0
Femme	37,0	34,6	42,1	48,4	49,1	1,4 ns
<b>Âge de la PR</b>						
De 16 à 25 ans	5,3	4,4	12,1	4,7	9,0	1,3 ns
De 26 à 45 ans (réf.)	35,4	35,6	25,1	45,0	36,2	1,0
De 46 à 65 ans	34,2	35,1	28,5	29,5	37,1	1,1 ns
De 66 et plus	25,0	24,9	34,3	20,8	17,6	1,0 ns
<b>Type de ménage</b>						
Homme seul	14,1	13,1	16,9	17,9	21,1	1,0 ns
Femme seule	20,1	18,3	27,9	26,0	25,7	0,7 ns
Famille monoparentale	7,3	5,8	8,1	15,2	17,8	1,2 ns
Couple sans enfant	27,0	30,5	19,4	12,2	5,9	0,3
Couple avec enfant (réf.)	28,8	30,2	22,0	25,1	24,5	1,0
Autres	2,7	2,2	5,6	3,7	5,1	1,4 ns
<b>Diplôme de la PR<sup>1</sup></b>						
Sans diplôme	32,5	28,9	47,3	40,5	54,2	1,5
CAP, BEP, BEPC (réf.)	29,2	29,3	26,3	31,7	28,5	1,0
BTS, BAC, BAC +2	24,8	26,4	17,0	23,7	14,3	0,7 ns
Supérieur	13,4	15,3	9,5	4,1	3,0	0,4
<b>Pays de naissance de la PR<sup>1</sup></b>						
France (réf.)	87,7	89,6	83,1	80,3	75,4	1,0
Europe	4,2	4,2	5,2	4,0	3,0	0,9 ns
Maghreb	5,0	3,7	7,4	9,7	13,9	2,2
Afrique hors Maghreb	1,2	0,8	1,8	2,8	4,8	2,8
Autres	2,0	1,8	2,6	3,2	2,9	1,4 ns
<b>Statut d'occupation du logement</b>						
Accédants	21,3	24,3	9,0	13,6	4,7	0,6
Propriétaires et usufruitiers (réf.)	37,0	39,8	41,6	13,2	18,6	1,0
Locataires	37,7	32,1	41,9	70,4	73,1	2,7
Logés gratuitement	4,0	3,8	7,4	2,9	3,6	1,7 ns
<b>Catégorie socioprofessionnelle de la PR</b>						
Agriculteurs	3,8	3,0	13,0	1,0	4,8	1,9
Indépendants et prof. libérales	8,1	7,9	13,7	4,9	6,4	1,0 ns
Cadres	13,4	15,7	6,6	4,6	1,2	0,2
Professions intermédiaires	22,0	25,2	8,6	14,2	5,0	0,3
Employés	21,9	20,8	18,1	34,3	27,2	0,8 ns
Ouvriers (réf.)	27,1	25,2	29,8	35,9	39,6	1,0
Autres	3,7	2,2	10,2	4,9	15,8	1,0 ns
<b>Situation principale de la PR<sup>1</sup></b>						
Emploi (réf.)	56,9	60,4	37,4	54,9	35,7	1,0
Étudiant	1,3	0,5	6,4	3,4	9,7	4,0
Chômage	3,9	1,6	8,9	10,9	23,7	6,7
Retraité	35,4	36,1	42,2	28,4	21,6	0,8 ns
Au foyer, handicap	1,1	0,5	3,0	2,0	5,6	3,4
Autre	1,4	0,8	2,1	4,0	6,4	5,0
<b>Handicap dans le ménage</b>						
Oui	19,4	16,7	23,6	32,6	36,9	1,6
Non (réf.)	80,6	83,3	76,4	67,4	63,1	1,0
<b>Décile de revenu par unité de consommation du ménage</b>						
1	10,0	0,0	76,3	0,0	75,8	
2	10,0	6,3	23,7	25,1	24,2	
3	10,0	10,4	0,0	23,1	0,0	
4	10,0	10,8	0,0	19,7	0,0	
5	10,0	11,6	0,0	10,3	0,0	
6	10,0	11,9	0,0	7,8	0,0	
7	10,0	12,1	0,0	5,4	0,0	
8	10,0	12,1	0,0	5,0	0,0	
9	10,0	12,4	0,0	2,1	0,0	
10	10,0	12,4	0,0	2,3	0,0	

1. Personne de référence. Note : Pour chaque colonne (hors la dernière), la somme des pourcentages relatifs à une même caractéristique vaut 100. La mention « ns » indique un effet de la caractéristique non significativement différent de la modalité de référence. \* La dernière colonne présente les odds ratios issus d'une régression logistique dont la variable dépendante est le cumul des deux formes de pauvreté.

Lecture : En 2007, 7,3% des ménages sont des familles monoparentales mais, parmi les ménages cumulant les deux formes de pauvreté, 17,8% sont des familles monoparentales. Par rapport à un couple avec enfant, une famille monoparentale encourt un risque 1,2 plus élevé de pauvreté cumulative.

Sources : SRCV 2007.

Lorsque les ménages sont à la fois pauvres en conditions de vie et au sens monétaire, la littérature parle de « *consistent poverty* », expression dont la traduction littérale est peu heureuse (pauvreté cohérente) ; on parlera ici de « pauvreté cumulative ». Toutes choses égales par ailleurs, ce risque de pauvreté cumulative est 1,3 fois plus élevé lorsque la personne de références a de 16 à 25 ans qu'entre 26 et 45 ans, et il est 1,4 fois plus élevé lorsque c'est une femme que lorsque c'est un homme. Le niveau de diplôme de la personne de référence joue dans le sens attendu, opposant les non-diplômés aux titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Les ménages d'agriculteurs sont également plus exposés : si, parmi les ménages pauvres en conditions de vie uniquement, 1 % sont agriculteurs et 35,9 % ouvriers, parmi les ménages cumulant les deux formes de pauvreté, 4,8 % sont agriculteurs et 39,6 % ouvriers. Pour les ménages dont la personne de référence est née dans un pays du Maghreb, le risque de cumuler pauvreté monétaire et en conditions de vie est 2,2 fois plus élevé que pour ceux dont la personne de référence est née en France, et 2,8 fois plus grand quand elle est née en Afrique (hors Maghreb). Le chômage ou une faible insertion sur le marché du travail accroissent aussi le risque : par rapport aux ménages dont la personne de référence est active en emploi, un ménage dont la personne de référence est au chômage encourt un risque 6,7 fois plus grand de cumuler les deux formes de pauvreté.